

Les Rouves

Marion ESPINASSE EI

Affilié FFE N° 2246000

Siret : 338 922 271 00014

CÔTES D'ARMOR



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



Enseignement - stages

Pension chevaux et poney

Inscription stage « Longues rênes » du lundi 14 octobre 2024

Cavalier

Nom :

Prénom :

N° de licence FFE :

Mineur : oui non

Pour les mineurs, représentant légal : Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Cheval

Nom :

N° Sire :

Race :

Nom :

N° Sire :

Race :

- m'inscris à la journée du lundi 14 octobre 2024 au tarif de 60 € x 60 € =
 - réserve Box(es) (foin et paille fournis) inclus dans le prix de la journée
 - souhaite le prêt d'un poney (shetland ou double poney) par l'écurie : inclus dans le prix de la journée
 - Supplément en cas d'arrivée du cheval la veille au soir x 10 € =
 - réserve repas au restaurant pour le 14 octobre 2024 (15 € environ)
- TOTAL TTC :

- **Je verse un chèque, à l'ordre de Marion Espinasse, de 50 % d'arrhes pour confirmer mon inscription, remboursés en cas d'annulation du stage du fait de l'organisateur.**
- Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE et des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires (détails consultables au bureau et sur www.pezantassure.fr.
 - Je suis titulaire de la licence FFE et ai souscrits aux garanties d'assurance individuelle du cavalier offertes par cette licence FFE
 - Je justifie être assuré(e) pour les dommages corporels ainsi que la responsabilité civile pour la pratique de l'équitation, auprès de :
Nom de l'assureur Contrat n°
- Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation.
- En tant que détenteur d'un équidé dans l'enceinte de l'établissement, je certifie être assuré en responsabilité civile pour la détention d'un équidé et reconnais avoir été informé qu'une assurance payante complémentaire à la licence fédérale peut être souscrite auprès du cabinet Generali PEZANT directement sur ma page cavalier sur www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr
- Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur joint et affiché au bureau.
- Je certifie que le ou les chevaux désigné(s) ci-dessus sont à jour de leurs vaccins et ne présentent aucun signe de maladie contagieuse.
- Je déclare accepter/ne pas accepter * l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique des activités équestres sur tous support à sa convenance : documents publicitaires, affiches, sites internet, ... et cède les droits d'image correspondants.
- Je déclare accepter que mon matériel (sellerie, van, ...) soit entreposé dans l'enceinte du Centre à mes risques et périls.
- Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de l'activité et nous permettent de vous contacter. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez nous le signaler par mail : les.rouves@wanadoo.fr
- Je déclare accepter/ne pas accepter* recevoir des messages d'information de notre part par mail ou SMS, à l'issue du stage.

A, le

Signature :

*Rayer la mention inadéquate

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Les Rouves

Marion ESPINASSE EI
Affilié FFE N° 2246000
Siret : 338 922 271 00014



Enseignement - stages
Pension chevaux et poney

Règlement intérieur

Utilisation des installations

Pour toute utilisation des installations, la Licence fédérale est obligatoire ou, à défaut, le cavalier doit être assuré pour la pratique de l'équitation (responsabilité civile, dommages corporels, ...).

Le port du casque est obligatoire pour toute activité équestre.

Tout équidé fréquentant le Centre doit être accompagné de son livret signalétique, à jour des ses vaccins contre la grippe et la rhinopneumonie et suivre un protocole de vermifugation adéquat.

L'accès aux carrières et paddocks est soumis à l'état des terrains. Madame Espinasse se réserve le droit de ne pas autoriser l'utilisation de tout ou partie des installations si elle le juge nécessaire.

Accès aux installations

Il est interdit de fumer dans les écuries et dans les locaux (bureau, sellerie, ...)

L'accès des zones de stockage et de préparation des aliments, ainsi que zones d'entrepôt du matériel est strictement réservé au personnel.

Animaux

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Les propriétaires des chiens sont responsables des dégradations ou accidents qu'ils pourraient provoquer.

Responsabilité

Madame Espinasse assure la responsabilité civile qui pourrait être retenue à sa charge en sa qualité de gardien à titre onéreux d'un cheval. Elle décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dégradation de biens déposés dans ses installations.

Les propriétaires d'équidés doivent souscrire une assurance responsabilité civile propriétaire d'équidé. Voir les informations sur le tableau d'affichage.

Une assurance pour la pratique de l'équitation peut être souscrite, en complément de la licence fédérale. Voir les informations sur le tableau d'affichage.

Comportement

Tout comportement préjudiciable à l'intégrité physique et psychique des chevaux ou poneys est formellement interdit.

Allineuc, le 15 janvier 2013